A ALGER

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Marty vient d'adresser de Moscou où, déserteur, il réside depuis le début de la guerre, une lettre dans laquelle il demande à l'ex-général de Gaulle de faire le nécessaire pour qu'il puisse se rendre à Alger.

L'ancien chef des mutins de la mer Noire rappelle au chef dissident qu'il s'est adressé déjà en vain à plusieurs reprises aux représentants des gaullistes en U.R.S.S. pour obtenir l'autorisation d'aller à Londres. L'agitateur communiste a adressé la même demande au président du conseil général d'Alger.

Giraud refuse de déjeuner avec Catroux

Alger, 15 juin. — L'ex-général de Gaulle a accepté de déjeuner mardi avec l'ex-général Catroux. Giraud a refusé la même invitation.

L'ex-général Juin a quitté la Résidence de Tunis

Tanger, 15 juin. — L'ex-général Juin, résident intérimaire de la dissidence en Tunisie, a quitté définitivement la Résidence. Avant son départ, il a signé plusieurs décrets dont un abroge les dispositions limitant l'accession des juifs à la profession d'avocat ou de médecin.

Les directives sociales de S.S. Pie XII

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

tions, pensent de l'allocution du Saint-Père.

Le discours de Pie XII, déclarent encore les cercles politiques romains, vise résolument les faux prophètes qui sont proclamé la dictature sanglante du prolétariat, ainsi que tous ceux qui, dans l'unique dessein de servir leur égoïsme ploutocratique, ont toujours, en invoquant hypocritement les droits de la démocratie, tenu les travailleurs dans un état d'esclavage et leur ont toujours refusé la moindre justice sociale. C'est le motif pour lequel, conclut-on, le discours du Pape emporte l'adhésion enthousiaste de toutes les sphères italiennes.

Commentaires berlinois

Berlin, 15 juin. — Dans son dernier discours, S. S. Pie XII s'est inspiré, d'après les milieux politiques berlinois, des vues que le Vatican a émises déjà à différentes reprises sur les questions sociales et autres.

Dans cet ordre d'idées, on dit à Berlin que les déclarations du Souverain Pontife n'ont rien apporté de nouveau, quoique sa prise de position à l'égard du communisme ne manque pas d'un certain intérêt, d'autant plus que le journal catholique « Italia », dans un article visiblement inspiré, repousse d'une façon catégorique les bruits d'après lesquels le Vatican essaierait d'entrer en rapports plus étroits avec les Soviets.

Quant à la protestation du Saint-Père contre l'allégation suivant laquelle il favorise la continuation de la guerre, en accordant son appui financier, les milieux politiques berlinois font remarquer qu'une semblable accusation n'a jamais été portée à Berlin.

NOUVELLES DU MONDE

LA MAIN-D'ŒUVRE HOLLANDAISE EN ALLEMAGNE

La Haye, 15 juin. — De source autorisée on publie une information disant que le peuple néerlandais ne peut séparer son sort à celui de l'Europe. C'est pourquoi il doit apporter sa contribution à la lutte que l'Europe livre pour son existence.

A cet égard, les mesures prises pour la fourniture de main-d'œuvre néerlandaise à l'Allemagne ont contribué à atteindre cet objectif. On souligne que dans cet ordre il a été largement tenu compte des intérêts économiques néerlandais. Un grand nombre d'exemptions au travail en Allemagne ont été accordées jusqu'ici et à l'avenir aussi les ouvriers d'un certain âge, libérés du travail privé, seront exempts en Hollande. Par contre, les classes plus jeunes et, tout d'abord, celles de 1922-1924, seront affectées au complet au travail en Allemagne. Seront seuls exceptés les ouvriers mineurs ainsi que les écoliers et étudiants de la classe 1925 et des 4 ou 5 classes suivantes qui seront, le jour venu, affectés au service du travail.

CERERIF

Farines composées sucrées, étudiées spécialement p' enfants

REVUE DE LA PRESSE

M. Jacques BOUJON, dans Le Petit Parisien, voit dans les humiliations que subissent les chefs dissidents, les signes révélateurs du mépris dans lequel leurs maîtres anglo-américains tiennent des pantins falsifiés.

« La parte, — le maréchal Pétain et le président Laval l'ont démontré — ne peut être sauvée que sur la terre française, constat-il, laquelle est partie intégrante de la vieille Europe. Les bolchevika, les Américains, les Anglais, s'ils excellent à flatter nos manies n'ont chacun dans leur genre que haine et mépris pour nos croyances, nos traditions, nos intérêts. Ils sont prêts à bouleverser et même à détruire notre civilisation, c'est-à-dire notre raison d'être. Les criminels et les fous qui se sont mis au service de Moscou, de Londres et de Washington essayent de cacher leur désarroi sous des vantardises. »

• •

Dans L'Œuvre, M. Marcel DÉAT déclare que « l'Europe et le Japon n'ont pas besoin de remporter une victoire militaire pour être vainqueurs.

» Mais plus la guerre dure, assurent-il, et plus l'économie anglo-américaine s'enfonce dans l'impasse, plus il lui faut imiter les méthodes européennes, jusqu'à écrire un jour du capitalisme. Même cela s'appellera la révolution. Ils y sont tous condamnés. Et les rouges de même : le bolchevisme coupé de toute espérance mondiale, refoulé dans le cadre national, évoluera nécessairement vers un national-communisme. Ce jour-là, ce sera le national-socialisme. Et la future Russie est en germe dans l'armée Vlassov.

» Même si l'Europe à partir de maintenant, restait obstinément sur la défensive, elle serait sûre de vaincre et sa victoire sera autrement totale que celle des armes, car cette guerre a un sens. »

• •

Le journal Les Nouveaux Temps fait un parallèle entre ce que la propagande anglaise appelle un « Quisling » et un « Bénès ».

« Le chef du gouvernement norvégien, écrit-il, a eu, le premier, le courage d'envisager les réalités avec sang-froid et de tenter ainsi de restaurer son pays éprouvé par la guerre.

» Tous les pays n'ont pas eu le bonheur d'avoir un Quisling. Ceux-là ne participent pas à la reconstruction de l'Europe. La tâche des Quislings est de maintenir la solidarité nationale menacée, tant sur le plan spirituel que sur le plan matériel

» A côté de cela, que représente un Bénès ? C'est avant tout un hypocrite qui, loin de son pays et à l'abri de tout danger, se répand en démonstrations patriotiques et incite ses compatriotes à s'exposer aux dangers pour défendre ses propres intérêts. Ces valets de l'impérialisme britannique, prisonniers de leurs propres fautes, n'ont qu'une ambition : celle de mener leur pays dans la voie des errements qui ont causé leur ruine. Un jour, l'histoire appréciera quels sont les facteurs et quels sont les héros. »

LA RÉSURRECTION PAR LA NATALITÉ

Malgré toutes les incertitudes de l'heure, et même à cause de celles-ci, il ne faut pas cesser de songer à la France de demain. Il ne faut pas cesser de travailler à son renouveau. Il faut avant tout que cette France-là soit nombreuse, qu'elle soit peuplée d'enfants. La France ne doit pas déserter le monde; elle doit y continuer, y recommencer sa mission de messagère des idées les plus généreuses sur lesquelles l'entente entre les peuples doit se faire. Mais une France dépeuplée ne peut rien; elle ne serait d'ailleurs pas écoutée. Pour refaire la grandeur de notre peuple il faut d'abord refaire la famille française.

Dans le cadre de la propagande de l'Alliance nationale contre la dépopulation, M. Fernand Boverat vient de rassembler toutes les données du problème. Son livre : « La résurrection par la natalité » (Hachette, éditeur), doit trouver place sur le bureau de tous les hommes d'action de notre pays. M. Boverat y expose toutes les conditions matérielles, morales, sociales et même religieuses qui sont à la base d'une renaissance de la famille française. Quand la famille sera aidée efficacement, quand les familles nombreuses ne seront plus pénalisées dans une société dont elles assurent pourtant l'existence, quand la famille sera réellement honorée, le problème sera prêt d'être résolu. Car notre peuple est resté profondément sain; dans sa grande masse paysanne et ouvrière, dans son élite de travailleurs, il continue de croire que la destinée humaine n'est pas faite de jouissance, mais que le bonheur est fait de travail et de création. Il n'est pas de joie plus profonde, plus pleine, pour un homme et une femme, que celle d'élever une famille. Mais nous voulons que cette joie ne soit plus payée par de privations excessives ni par des inquiétudes injustifiées.

Dans le monde apaisé de demain, à l'aube d'une société profondément renouvelée et à la construction de laquelle tant de bras seront nécessaires, nous voulons que la France apporte sans compter sa force vitale ressuscitée.

L'assemblée générale des tribunaux de commerce

Paris. — Mardi s'est tenue l'assemblée générale de la conférence des présidents et membres des tribunaux de commerce de France.

M. Gaboide, garde des Sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la Justice, a ouvert cette réunion à laquelle assistait aussi M. Cathala, ministre secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances.

Nouvelles de France

Au conseil de perfectionnement des écoles de service social

Le conseil de perfectionnement des écoles de service social s'est réuni à Paris. Il a étudié des problèmes importants intéressant les écoles de service social et les services sociaux, notamment l'élaboration du nouveau programme des études d'assistantes sociales, le projet de loi relatif à l'organisation de la profession d'assistante ou d'assistant social et un projet de décret relatif à l'Union nationale des assistantes et assistants sociaux.

M. Tirloy, délégué régional à la famille, participait à ces travaux.

L'artisanat au cinéma

La Légion française des combattants a présenté à Vichy deux documentaires réalisés par le service cinématographique de la Légion et intitulés, l'un, « Traditions » et l'autre, « Symphonie du travail ». Ces deux films offrent de vastes vues d'ensemble et s'attachent à montrer les divers facteurs de la production : tel ce passage évoquant tous les rouages d'une papeterie moderne.

Dans le film « Traditions », la continuité des méthodes de l'artisan est montrée supplantant l'œuvre de la machine; on y voit en particulier la tradition artisanale dans les vieilles industries de la verrerie, de la poterie et du tissage.

Le Maine-et-Loire a fourni à lui seul 1.100 tonnes de denrées alimentaires sur les 8.000 collectées par le Secours national

Angers. — La clôture de la collecte agricole organisée par le « Secours national » dans le Maine-et-Loire, a donné lieu à une importante manifestation.

Le Maine-et-Loire a expédié à lui seul, à destination des villes et des bourgades les plus douloureusement atteintes par la guerre, 1.110 tonnes de denrées alimentaires diverses sur les 8.000 tonnes collectées par le « Secours national ».

Une fondation « Maréchal-Pétain » pour des veuves d'officiers

Vichy. — Le Maréchal avait exprimé le désir de voir se fonder une œuvre qui porterait son nom et qui viendrait en aide aux veuves d'officiers. Ce projet est entré dans la voie des réalisations. Le conseil d'administration de cette œuvre s'est réuni récemment sous la présidence du Chef de l'Etat. Il a mis au point le programme de son activité : la fondation « Maréchal Pétain » est ouverte à toutes les veuves d'officiers dont la situation est difficile et en particulier aux veuves des morts au champ d'honneur. Les centres d'accueil seront ouverts dès que les circonstances le permettront. Déjà une maison de retraite va fonctionner dans les Alpes-Maritimes. L'ensemble sera alimenté par des dons divers.

La carte de priorité doit être respectée dans n'importe quel cas

La cour de Lyon vient, en confirmant un jugement précédent, de rendre un arrêté significatif à propos des cartes de priorité dans les transports et files d'attente.

La receveuse d'un autocar de Saint-Etienne, qui avait fait pénétrer dans la voiture des passagers ayant retenu leur place, refusait la priorité à deux mères de famille accompagnées de leurs enfants et qui présentaient leur carte tricolore.

La carte de priorité, a conclu le tribunal, n'a pas été établie pour procurer quelque chose à sa bénéficiaire, mais pour lui éviter une attente et une station prolongée dans les files d'attente. Elle doit être respectée dans n'importe quel cas. La contrevenante à la receveuse a été condamnée à 600 francs d'amende. Ce jugement fera jurisprudence.

Les indemnités dues pour les marchandises perdues

Vichy. — Lorsque des marchandises rationnées ont été perdues ou avariées en cours de transport, la S.N.C.F. n'est pas tenue de les remplacer en nature. Elle doit simplement une indemnité correspondant à la valeur de ces marchandises, au jour et lieu de l'expédition, augmentée des autres frais déboursés (transport, douane, etc.). L'intéressé peut cependant obtenir les bons, tickets ou points nécessaires à leur remplacement, lorsque l'expédition a eu lieu en contre-partie de titres d'alimentation.

A cet effet, le destinataire doit demander au moment du règlement de l'indemnité, la remise d'un certificat que, dans ces cas particuliers, les gares sont autorisées à délivrer sur une formule spéciale.

La production de ce document permettra d'obtenir automatiquement le remplacement des titres d'alimentation par l'émission d'un ticket ou bon d'approvisionnement.

Le Carnet des Lettres des Sciences et des Arts

LES LIVRES NOUVEAUX

BERNARD DE LAMARE : *Bugeaud* (Lardanchet). — Cette biographie de Bugeaud n'est pas l'œuvre d'un historien de profession mais d'un lettré, d'un militaire compatriote du grand soldat. On sent que l'auteur a toujours vécu dans l'intimité de son héros, en nourrissant de sa correspondance, de ses œuvres, des études et des documents les plus divers sur cette vie dont la simplicité et la grandeur exemplaires l'enchantaient. Son livre reflète la joie de ce travail et de cette fréquentation poursuivie pendant de longues années. Il éclaire admirablement les divers côtés de cette âme de chef et de citoyen et il en pénètre les secrets.

PIERRE MARIAGE : *Le Passion des équipages* (Plon). — Au lendemain de l'armistice, nombre de combattants à terre eurent déclaré : « On n'a pas vu notre aviation ». Qu'il y ait eu peu d'appareils soit : mais ceux qui n'ont pas su les donner au pays doivent seuls porter la responsabilité de leur criminelle incurie.

Car les aviateurs, au contraire, rivalisèrent d'ardeur dans le combat très inégal qu'ils eurent à soutenir en 1940, et c'est ce dont témoigne ce livre sincère et viril : « La Passion des équipages. »

Pendant la « drôle de guerre », seule l'armée de l'air, avec les groupes franco de la Sarre, combattait déjà. Le groupe de reconnaissance que l'auteur fait vivre devant nous souffre alors dans le Nord du manque d'activité; mais, dès que dans l'Est, il exécute des vols de guerre, et qu'un chef prend en mains ces éléments un peu individualistes, l'unité se fait. Quand arrive « la bagarre », de Lorraine en Normandie, le groupe satisfait toutes les demandes de missions, et fait face à toutes les situations : non sans de lourds sacrifices. Au reste, nul n'était plus qualifié que l'auteur pour en parler, puisque engagé volontaire en août 1914 à dix-sept ans et demi, il fit les deux guerres dans le personnel navigant, sur le front, et qu'en 1940, à nouveau, il pays de sa personne au cours de reconnaissances hardies.

Son avertissement est un excellent parallèle, bref et dense, entre l'aviation de 1917 et celle de 1940.

JACQUES DELAMAIN : *Les oiseaux s'installent et s'en vont* (Stock). — Tous les livres de Jacques Delamain combinent, pour un public de lecteurs enchantés, le besoin de pénétrer la nature. Dans celui-ci l'auteur ouvre des perspectives nouvelles. Il y prend comme premier objet non l'oiseau, mais le site, et c'est tout près de nous, dans les jardins, les vergers, les landes, les marécages, au bord des rivières, dans les villes mêmes que, suivant le rythme des saisons, il nous montre comment s'installent, nichent, vivent et, à l'automne, repartent pour leurs lointaines migrations, ces oiseaux familiers qu'il est le premier à nous avoir fait intimement connaître.

Tout le pays français, ses champs, ses guérets, ses villages, sert donc de cadre à des évocations pleines de couleur et de charme où le célèbre écrivain se nomme toujours, au ailler tant de patiences observations à une simple et exquise poésie.

EN FRANCE

Le public français donne un titre au prochain film de Marika Rokk

Marika Rokk est la vedette la plus populaire de France. On s'en est rendu compte lorsque l'on a demandé au public de donner un titre à son prochain film. Un de nos confrères a publié le scénario. Deux semaines après, près de 10.000 réponses avaient été envoyées....

En définitive, le titre choisi est : « Le démon de la danse ». Nous le verrons bientôt sur les écrans.

Des « extérieurs » d'un film de Tino Rossi sont tournés quinze jours après sa présentation!...

Oteron-les-Bains a été, sans le savoir, le témoin d'un fait quasi unique dans les annales du cinéma. La semaine passée, au bord des chemins accidentés, une troupe de cinéastes attendait un soleil absent. Ils allaient tourner une scène d'un film qui passait, à la même heure, à Paris, en grande exclusivité sur les boulevards et les Champs Elysées. Il y avait parmi ces excentriques personnages : le metteur en scène André Hugon et Gaby Andreu, ainsi qu'un jeune paysan de Tarbes qui avait été engagé pour sa ressemblance avec Tino Rossi et vêtu d'un des costumes de celui-ci

En effet, « Le chant de l'exilé, que le public parisien peut voir depuis quinze jours est un film incomplet; et si les spectateurs ne parviennent pas à comprendre certaines scènes, ce n'est point de la faute du metteur en scène. Les contrats exit obligé les distributeurs à produire le film à une date déterminée et ils ont ainsi été contraints à présenter une œuvre dont le montage même n'est pas au point !

Le producteur, après les critiques sévères de la presse, aurait pu se décourager, mais le film passera en provinces dans sa véritable version. Pour une fois, les Parisiens ne seront pas privilégiés... et ce ne sont, certes pas, les « Tino-Rossistes » qui s'en plaindront.

Le cinéma français n'a pas fini de nous surprendre.

Bibliothèques régionales

L'intérêt croissant que porte le public aux questions concernant les provinces de Flandre et d'Artois a décidé le Vlaamsch Verbond (Ligue des Flamands de France) à augmenter le nombre de ses bibliothèques régionales.

De nouvelles bibliothèques seront créées dans les principaux centres de la région, et l'on y trouvera de nombreux ouvrages traitant de l'histoire, de la géographie, de la littérature, de l'art, du folklore, des questions économiques et en général de toutes les questions intéressant la région du Nord.

S'adresser au V.V.F., service des bibliothèques, Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 77 Tél., 480.12.

EN ALLEMAGNE

Un manuscrit inconnu de Bach

Le Dr Friedrich Smend, de Francfort-sur-Main, vient de retrouver le manuscrit original de l'oratorio de Pâques de Jean-Sébastien Bach.

L'œuvre sera prochainement exécutée à Berlin.

EN ITALIE

La maison dans les ruines

Le récent bombardement de Civita-Vecchia par l'aviation américaine a bien failli détruire une maison chère au souvenir des lettres : celle que Stendhal habitait lorsqu'il était consul dans cette ville, où il regrettait tout à la fois Milan et Paris.

C'est à Civita-Vecchia que le romancier songea, sur le tard, à se marier. Une « jeunesse » de la ville, simple blanchisseuse, mais de bonne famille française, l'avait conquis. Elle avait vingt ans et lui la cinquantaine. Plus encore que de cette différence d'âge, elle s'effraya de la complète irréligion du consul. Et lui, de son côté, n'était pas sans redouter le haut-ton, un certain Vidau, qui ne cachait pas son intention de s'imposer dans le ménage. Si bien que Stendhal, une fois de plus, prit son parti du célibat.

Ses livres l'en consolèrent, et notamment la bibliothèque que contient encore la maison de Civita-Vecchia si miraculeusement épargnée par les bombes au milieu de tant de ruines. L'écrivain occupait toujours ce poste de consul dans ses dernières années et c'est pendant un congé passé à Paris qu'il mourut en 1842.

CARNET

NAISSANCES

— M. et Mme Carette-Delgrange ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils Bernard.

Wattrelos, 6, rue Monge.

Clinique, 2, rue des Poilus.

Le 4 juin 1943. 95119b

— Marc-Alain a le plaisir de vous annoncer l'heureuse naissance de sa petite sœur Francine. — De la part de M. et Mme Agache-Dekonnick.

14, place Sébastopol, Lille.

253, Av. de l'Hippodrome, Lambersart.

— Monsieur Pierre-Marie Pupplinck et Madame, née Lucie Herman, sont heureux d'annoncer la naissance et le baptême de leur fille Pascale.

Lille, 261, rue du Buisson.

Roubaix, Clinique Maternelle « La Fraternité ». — 12 juin 1943. 95164d

— Monsieur et Madame Paul Brietz-Lefèvre, Béatrice et Pierre, sont heureux de vous faire part de la naissance d'une petite Charlotte.

Roubaix, le 10 juin 1943.

60, boulevard de Cambrai.

Ascq, 165, rue Marceau. 95161d

FIANÇAILLES

— Madame Victor Champier ;

Monsieur et Madame Robert Champier sont heureux de vous annoncer les fiançailles de leur petite-fille et fille Pierrette avec M. Pierre Fontaine.

Roubaix, 12 et 14, Avenue Linné.

— Monsieur Pierre Fontaine, chevalier de la Légion d'honneur ; le Docteur Georges Fontaine, chevalier de la Légion d'honneur et Madame Georges Fontaine sont heureux de vous annoncer les fiançailles de leur petit-fils et fils Pierre avec Mlle Pierrette Champier.

Saint-Paul-trois-Châteaux (Drôme).

— M. et Mme Marcel Mullier-Lestienne sont heureux de vous faire part des fiançailles de leur fille Marie-Louise avec M. Maurice Hannart.

35, rue de Lille, Roubaix.

M. et Mme Théodore Hannart-Lecleroq sont heureux de vous faire part des fiançailles de leur fils Maurice avec Mlle Marie-Louise Mullier.

5, avenue Lenôtre, Roubaix. 113d

MARIAGE

— M. et Mme Trinquet-Dupas ;

M. et Mme Cromblé-Cottigny sont heureux de vous faire part du mariage de leur enfants Sabine et Henri-Paul et vous prient d'assister à la célébration du mariage qui aura lieu le Lundi 21 juin, à 10 h. 45, en la chapelle de Trith-Saint-Léger.

Les familles recevront à la sacristie.

Trith-Saint-Léger.

L'Abbaye, Kain-les-Tournai.

36, rue Inkermann, Lille. 95165d

NÉCROLOGIE

— On nous prie d'annoncer que l'inhumation du corps de Mlle Louise Bruloz, en son vivant propriétaire à Croix, décédée à Wes-Velvein (Belg.), le 28 avril 1943, aura lieu au cimetière de Croix, le jeudi 17 juin 1943, à 11 heures.

95180d

A NOS CORRESPONDANTS

Nous rappelons à nos correspondants que leurs bordereaux de frais, établis pour la période du 20 du mois précédent au 19 du mois en cours, doivent nous parvenir le 20 de chaque mois.

CHRONIQUE REGIONALE

Notre ravitaillement

Comment faire remplacer une carte individuelle perdue ou volée ?

Que doit faire un consommateur qui a perdu sa carte individuelle d'alimentation ?

Etablir une déclaration écrite destinée au maire de la commune de sa résidence et indiquer les circonstances qui pourraient permettre de retrouver la carte perdue.

Une enquête est alors ouverte. Si cette enquête prouve la mauvaise foi du déclarant, celui-ci est passible d'une amende de 16 à 2.000 francs et d'un emprisonnement de 6 jours à 2 mois ou de l'une de ces deux peines seulement.

Dans le cas contraire, une nouvelle carte sera délivrée.

Et s'il s'agit de feuilles de tickets ? Même déclaration à la mairie. Le remplacement, auquel il est procédé pour une période de 15 jours renouvelable jusqu'à la fin de l'enquête, est effectué sous des formes différentes, suivant que la perte porte sur des feuilles de tickets de pain ou sur des tickets de viande, matières grasses, vin, denrées d'épicerie.

Pour cette dernière catégorie de titres, le consommateur doit joindre à sa déclaration un certificat délivré par son fournisseur, attestant que l'inscription a eu lieu chez lui et donnant le numéro de cette inscription. Moyennant cette formalité et si l'enquête de la mairie est favorable, les titres seront remplacés.

Les feuilles de pain

a) En cas de première perte, il est distribué de nouvelles feuilles, mais seulement à concurrence des 2/3 des quantités auxquelles le consommateur a normalement droit jusqu'à la fin du mois en cours et la même réduction continue d'être opérée pendant cinq périodes mensuelles consécutives, de telle sorte que la perte ne soit jamais réparée, mais que ses effets soient seulement répartis sur une durée de 6 mois.

b) En cas de seconde perte, il est remis du consommateur de nouvelles feuilles de tickets, mais seulement à concurrence des 2/3 des quantités auxquelles il a normalement droit jusqu'à la fin du mois en cours. Cette réduction continue d'être opérée pendant deux périodes mensuelles consécutives et s'ajoute à celle prévue pour la première perte.

c) En cas d'une troisième perte, aucun renouvellement n'est possible, et il ne peut être obtenu de la mairie qu'un certificat permettant au commerçant de prendre en compte contre remboursement aux soupes populaires pendant la période où il est démuni des titres d'alimentation.

Quant aux feuilles ne rentrant pas dans les cas ci-dessus, les tickets ne sont jamais remplacés.

Les cartes de lait

Pour le lait concentré, la carte perdue est remplacée dès la déclaration, mais il est prélevé à titre de sanction, sur les feuilles mensuelles de pain du représentant de l'enfant, le sixième de la ration à laquelle il peut prétendre entre le jour de la perte et la fin du mois en cours. Cette retenue a lieu par la suite dans les conditions fixées pour le remplacement des feuilles de tickets de pain.

Pour le lait entier, la perte de la carte peut avoir lieu entre le moment où le consommateur la reçoit et le moment où il doit la remettre à son fournisseur. Dans ce cas, le remplacement peut être obtenu, mais s'il y a récidive, à titre de sanction, une retenue est effectuée dans les mêmes conditions que celles qui sont adoptées pour la carte de lait concentré. Si la perte se produit au cours du trimestre, il est facile au consommateur de prouver son rattachement à un dépôt et d'obtenir ainsi de l'enquête un résultat favorable.

En cas de vol

Enfin, lorsque la perte des titres d'alimentation est le résultat de circonstances telles que vols, à la condition qu'ils soient dûment établis, de sinistres, tels que bombardements ou incendies, les feuilles de tickets sont remplacées, sans retenue, mais après autorisation de la direction départementale du ravitaillement général.

Des nouvelles des camps... Le « Groupe des Flandres » à l'Oflag IX D

Nous avons eu déjà l'occasion de parler de la remarquable activité du « Groupe des Flandre » à l'oflag IV D qui est un des camps d'officiers prisonniers dans lequel se trouvent le plus d'originaires du Nord. Sur 254 officiers du Nord et du Pas-de-Calais qui passèrent à cet oflag il en reste actuellement 520.

En octobre dernier a été créée au camp l'équipe « Nouvelle Flandre » constituée de volontaires pour accomplir tous les services civiques et sociaux. Pour l'instant, l'équipe étudie les questions sociales. C'est elle qui répartit entre les officiers, sous-officiers et soldats du camp ne recevant pas de colis ou très peu, les vivres offerts gracieusement par tous leurs camarades du Nord. Elle a, en outre, institué une caisse de solidarité qui fait parvenir des secours aux familles de prisonniers du Nord dans le besoin.

L'activité intellectuelle est intense au camp. Une véritable université y fonctionne et toutes les facultés ont leurs cours.

L'enseignement primaire a aussi son cercle où, dans les trois ordres d'enseignement, les membres de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre collaborent amicalement.

En plus d'activités sportives, les Nordistes se sont signalés par des réalisations artistiques et c'est ainsi que nos compatriotes ont fondé, en Silésie, une véritable succursale du « Caveau lillois » dont les séances récréatives mensuelles connaissent un très vif succès.

Le Groupe des Flandres se tient en liaison, par l'intermédiaire de la Maison du prisonnier du Nord, avec les anciens de l'oflag IV D déjà rapatriés qui s'efforcent d'aider leurs camarades. L'président du groupe du Nord des rapatriés de l'oflag IV D est M. Robyn, 77, rue du Grand-Chemin, à Roubaix.

COMMUNIQUÉS DE LA PRÉFECTURE

Défense passive

Le bombardement récent d'une ville de la région, a permis de constater, une fois de plus, le pourcentage considérable de victimes dû à l'imprudence de la population civile.

On a relevé des tués en pleine rue auprès de tranchées inoccupées.

Dans les maisons particulières, les occupants incestueux continuent de vaquer à leurs travaux et demeurent aux étages supérieurs qui, atteints par des bombes, s'écroulent en les ensevelissant.

Les règles de la circulation doivent favoriser la discipline nécessaire à une mise à l'abri aussi urgente qu'ordonnée. Or, l'attitude du passant atteint par l'alerte et qui reste immobilisé sur place, sans chercher à gagner l'abri le plus proche ou sans pénétrer à l'intérieur de cet abri, accuse une incompréhension de la situation, qui doit absolument disparaître.

La fréquence des alertes et leur apparente inutilité incitent les habitants à négliger toute précaution. Mais, si l'habitude n'est pas prise d'observer toutes les mesures de protection pendant ces alertes, les réflexes nécessaires ne se produiront pas lors d'une attaque brusquée et des morts inutiles seront à déplorer.

Il est instamment demandé à la population de se persuader que son intérêt lui commande de suivre strictement les consignes de mise à l'abri qui n'ont d'autre but que d'assurer sa protection en cas de bombardement.

Il est interdit de déverser des ordures dans les fossés et ruisseaux

On nous prie de rappeler qu'il est sévèrement interdit de déverser dans les cours d'eau, ruisseaux et fossés, des détritus de quelque nature que ce soit.

Une surveillance sera exercée et des procès-verbaux seront dressés à la charge des contrevenants.

DISTRIBUTION DE SULFATE DE CUIVRE. — Les agriculteurs sont priés de remettre de toute urgence à un fournisseur de leur choix les bons de sulfate de cuivre qui seraient encore en leur possession.

LUTTE CONTRE LE DORYPHORE. — Des demandes de bons pour attribution de pulvérisateurs doivent être adressées au service du Génie rural, 30, rue Jacquemars-Giélée, à Lille.

ÉCHARDONNAGE ET ÉCHENILLAGE. — L'échardonnage auquel sont astreints tous les exploitants de propriétés closes ou non closes doit être effectué avant le formation des boutons floraux; l'échenillage de printemps doit être terminé le 1er juillet.

Une Faculté de droit dans un camp de prisonniers

A l'Oflag X. B, où se trouvent plusieurs milliers d'officiers français, quelques-uns ont pris l'initiative d'organiser un Institut d'enseignement supérieur, et notamment une faculté de droit.

Lors de la rentrée de cette faculté, le 17 octobre dernier, un rapport a été présenté par son doyen, le lieutenant Pierre David, ex-chargé de cours à la faculté libre de droit de Lille et avoué près le tribunal civil de Montreuil.

On organisa d'abord des cours correspondant à la première année de licence. Ils réunirent, suivant les matières, de 80 à 150 auditeurs assidus. Puis cet enseignement fut étendu. Il est poussé maintenant jusqu'aux cours de licence. Les programmes sont étudiés intégralement. Des examens, calqués sur les épreuves officielles des facultés, sont subis en fin d'année.

Le corp professoral comprend un maître des requêtes au Conseil d'Etat, un maître de conférences à l'Institut des hautes études internationales, des inspecteurs de la Banque de France, des avocats, des avoués et des notaires, chacun donnant l'enseignement de sa spécialité.

Aux prisonniers

AUX anciens du stalag IV. — En vue de la constitution des centres d'entraide des camps, tous les prisonniers rapatriés des stalags IV A, B, C, D, E, F, etc., sont cordialement invités à se faire connaître à M. Ernest Dubreucq, du IV B, 20, rue Jean-Bart, à Lille, désigné par le bureau directeur du Parti pour les représenter et les grouper pour le département du Nord. Une réunion en vue de la formation d'une amicale aura lieu au Café Moderne, 1er étage, Grand'Place, à Lille, samedi 19 juin, de 17 à 19 h.

— Aux anciens de l'oflag IV B. — Le Centre d'entr'aide des prisonniers rapatriés de l'oflag IV D désigne son ensemble généralo à Lille, Hôtel des Flandres, place de la Gare, le samedi 19 juin, à 14 h. 30.

Le dimanche 20 juin, sera célébré à 11 h. 15, en la basilique N.-D. de la Treille (chapelle absidiale), un office auquel les familles sont invitées. A l'issue de la cérémonie, une réunion des familles aura lieu à la « Maison du prisonnier », 31, rue du Molinel.

— Aux familles de prisonniers du stalag IX C. — Le Centre d'entr'aide du camp du stalag IX C organise une colonie de vacances pour les enfants de prisonniers du IX C.

Il informe les familles qu'elle peuvent dès maintenant faire inscrire leurs enfants, en écrivant au secrétaire du Centre d'entr'aide du camp stalag IX C, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris (IXe).

Amicale des Stalags VI. — En vue de la constitution du bureau directeur des stalags VI, il serait souhaitable que les rapatriés des différents VI se fassent connaître à M. Lagache.

Pour les enfants des gens du VI A, de 6 à 13 ans, filles et garçons, il existe une colonie de vacances. Quelques places sont encore libres pour un séjour d'un mois, soit en juillet, août ou septembre. Prière de bien vouloir s'adresser à M. Emile Lagache, 133, rue Jules-Guesde, à Fives-Lille.

Restrictions de la consommation d'électricité

Le bureau de l'Energie du Nord et du Pas-de-Calais rappelle que par décision n° 8 les consommations autorisées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais en haute et basse tension, sont obtenues, à partir du 1er juin 1943 et jusqu'à nouvel décision, en multipliant par quatre-vingt pour cent (80%), les consommations mensuelles de base.

Cette décision réduit donc la consommation autorisée de 20 à 80 % de la consommation de base.

Le bureau de l'Energie appelle, d'autre part l'attention sur le fait que les *pénalités* en matière de dépassement de la consommation autorisée ont été aggravées par l'arrêté ministériel du 15 avril 1943, qui est rendu applicable à partir du 1er juin 1943 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

La réglementation du camping

Le port de la licence de camper, revêtue de la vignette U. F. A. C. (Union française des Associations de camping), au millième de l'année en cours, est maintenant obligatoire.

Le Camping-Club International de France, agréé par le commissariat général à l'éducation générale et aux sports est autorisé à délivrer ces licences.

Pour tous renseignements, s'adresser, en joignant timbre pour réponse, au délégué régional André Guérin, 36, rue Vatable, à Amiens.

NORD

ARRESTATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DE PETITE-SYNTHE QUI VOLAIT DANS LES COLIS DES PRISONNIERS. — M. Provoost, conseiller municipal de Petite-Synthe, qui avait été pris en flagrant délit de vol dans les colis destinés aux prisonniers de guerre a été révoqué de ses fonctions et écroué.

SOMME

Les prisonniers du Stalag 2 B offrent une école au village du Boscel

Les prisonniers du stalag 2 B viennent d'avoir une émouvante initiative. Ayant ouvert une collecte destinée à offrir une école neuve à un village de France dévasté par la guerre, ils ont recueilli une somme de 200.000 francs. Le projet a été soumis au maréchal Pétain, qui a décidé de faire profiter de ce don le village du Boscel, dans la Somme, durement éprouvé en 1940.

RODEZ A ADOPTÉ LONGUEAU. — La ville de Rodez a adopté définitivement la ville de Longueau. A titre de premier secours, le Conseil municipal a voté un crédit de 50.000 francs.

DES FAUX POLICIERS DÉBOUSSENT UN CULTIVATEUR DE 100.000 FR. — Des faux policiers se sont présentés chez M. Léger, cultivateur au hameau de Feuillaucourt, commune d'Allaine et ce, pour faire remettre une somme de 100.000 francs.

COURRIER DES LECTEURS

RECTIFICATIONS. — Dans notre courrier du 15 juin, en dessous de la question : « Quel est le salaire des ouvrières confectionneuses », a été placée par erreur une réponse intéressant les ouvriers des ateliers des maîtres-tailleurs.

Dans un prochain courrier nous donnerons les salaires des ouvrières confectionneuses.

NICOLE et les temps nouveaux

PAR MATHILDE ALANIC

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du mercredi 16 juin 1943. — N° 27.

François, en pyjama, vient s'asseoir au bord du lit.

— Chut ! Madelon Pines-Oreilles n'a nul besoin d'entendre notre entretien. Je vais tout de suite te délivrer d'un doute. Bob... Non, Robert. Excuse-moi... la force de l'habitude. Eh bien ! Robert, j'ai vu le tableau révélateur.

— Le cœur perle en fines gouttelettes au front de l'aîné.

— Alors tu préjuges ?

— Tout ce qui t'arrive !... Mais ne te fais pas soucil. Je ne suis pas un traître. Te connaissant, je supposai immédiatement que tes intentions sont pures — ainsi qu'on le dit communément — et visent le mariage.

— Tu le pensas avec raison.

— Alors, je n'hésite pas à te confesser que, par un hasard touchant, ce jouer'hui même, j'ai figuré, moi aussi, dans une scène analogue.

La physionomie française de Robert se déride.

— Par exemple ! Toi, François ?

— Rencontrant, Sire ! L'homme, c'était moi-même !

Les deux jeunes gens se considèrent mutuellement avec un sourire, tous deux renaissants, tous deux intimidés et émus.

— Mon petit garçon, dit Robert, sonnement paternel, puis-je me permettre le jeu des devinailles ?

— On permet. Mais c'est bien surprenant ! Car tu prenons quelle est la jeunes personne ?... Au lieu d'une chevelure brune...

— Tais-toi !

— Un décourtisement blond. Oui, c'est elle... qu'il est inutile de nommer. Dire que j'ai eu si peur de toi, quelque temps ! Quel soulagement quand j'